

Publié le 2 mars 2009

Trois questions à ... Jacques Pallas, maire de St-Georges-sur-Arnon (36)

Vous avez lancé en janvier 2005 un projet de parc éolien qui a emporté l'adhésion de l'ensemble de votre commune (524 habitants). Cinq premières éoliennes, qui viennent tout juste d'être installées, seront gérées par une Sem en cours de création. Que vont-elles apporter ? JP : Au total, 19 éoliennes d'une capacité de 46 MGW, [...]



Vous avez lancé en janvier 2005 un projet de parc éolien qui a emporté l'adhésion de l'ensemble de votre commune (524 habitants). Cinq premières éoliennes, qui viennent tout juste d'être installées, seront gérées par une Sem en cours de création. Que vont-elles apporter ?

JP : Au total, 19 éoliennes d'une capacité de 46 MGW, capables de fournir 14 000 foyers en électricité, seront installées par Nordex, promoteur du projet, dans quatre parcs sur le Plateau de St-Georges-sur-Arnon Migny. La commune, après approbation du conseil municipal, a souhaité acquérir un parc éolien à hauteur de 14 millions d'euros, avec un retour sur investissement d'ici 7 à 10 ans. Ce projet est d'abord en adéquation avec les objectifs de l'Union européenne qui prévoient une production électrique sous forme d'énergies renouvelables à hauteur de 20 % à l'horizon 2020. C'est une source non polluante qui permet de mieux lutter contre le réchauffement climatique que risquent de subir nos enfants si nous ne réagissons pas aujourd'hui. Mais au-delà de cet aspect environnemental, le volet économique est également primordial. Plusieurs entreprises locales ont participé à la phase génie civil et construction. Et plus de 400 000 euros de taxe professionnelle, contre 47 000 euros aujourd'hui, vont pouvoir être injectés chaque année dans la commune, en particulier dans des projets liés au développement durable : écolotissement, écoquartier, isolation innovante au chanvre ou à la paille, ... Enfin, Nordex a décidé d'installer son équipe de maintenance dans la zone artisanale de St-Georges-sur-Arnon, ce qui sera une source de revenu supplémentaire.

La future Sem, qui verra le jour en mars, s'appelle pour l'instant « Société d'économie mixte d'énergies renouvelables

». Sa création a été difficile ?

JP : En tant qu' élu, je connaissais la Fédération des Entreprises publiques locales (Epl) avec qui j'ai pris contact, il y a deux ans. J'ai assisté au [Congrès](#) de Lille en 2007, puis de Lyon en 2008, et j'ai participé à plusieurs réunions de travail à Paris. L'expérience et les conseils de la Fédération ont été précieux et m'ont beaucoup aidé à monter mon dossier aussi bien au niveau administratif que technico-juridique. Elle a été un véritable partenaire.

La GCE Sem, de la Caisse d'épargne, a été ensuite missionnée pour monter le dossier financier. Elle s'est mise en contact avec Nordex pour la convention de rachat et déterminer le coût du projet et le montant des investissements. Son compte-rendu va nous être transmis au cours des prochains jours. Enfin, nous avons réuni les différents partenaires publics et privés susceptibles de constituer la Sem : communes de St-Georges-sur-Arnon et Migny, communauté de communes d'Issoudun, Syndicat départemental d'électrification, Région Centre, Conseil général, Caisse d'épargne, Caisse des dépôts, Crédit agricole et la Sem Sergies, qui gère un parc éolien dans le département de la Vienne. Nous sommes aujourd'hui prêts à monter la structure.

Pourquoi avoir choisi une Sem pour gérer ce parc éolien?

JP : Une Sem est un excellent moyen de trouver des financements et des partenaires à la fois publics et privés, pour créer une société dont les dividendes seront ensuite réinjectés localement. Avec l'implantation des parcs éoliens, on demande à partager les paysages : il était logique que les richesses produites par cette énergie soient distribuées sur nos territoires ruraux et développent des dynamiques économiques. Les dividendes permettront de financer d'importants projets d'aménagement. Depuis le Grenelle de l'environnement, les communes doivent faire face à de nouvelles responsabilités qui ont un coût que pourra assurer l'argent dégagé par le parc éolien : développement de l'ADSL par satellite dans les zones blanches, études et travaux au niveau de l'isolation des bâtiments, etc... Notre Sem se veut aussi une vitrine qui aidera peut-être d'autres collectivités à sauter le pas.